

Nom et prénom :

Le

octobre 2008

Adresse :

à

M. Christophe BRISEVIN
Commissaire enquêteur
Mairie de Sainte-Rose
193, route nationale
97439 Sainte-Rose

Objet :

Mon avis relatif à l'Enquête publique portant sur des travaux de recherche de gîtes géothermiques sur le territoire de la Commune de Sainte-Rose – Plaine des Sables, prescrite par arrêté préfectoral N° 08-2173/SG/DRCTCV du 22 septembre au 23 octobre 2008.

M. le Commissaire enquêteur,

J'ai l'honneur de vous exposer **mon opposition la plus totale à ce projet de forages de la Région Réunion, exposé à cette enquête publique.**

Je vous prie, Monsieur le Commissaire enquêteur, de tenir compte de mes arguments. Le développement des énergies renouvelables ne peut, et ne doit pas se faire, au détriment de notre patrimoine naturel unique et exceptionnel.

Je m'associe à l'action des milliers de signataires de la pétition pour la Sauvegarde de la Plaine des Sables, pour la réintégration de cette zone naturelle dans la zone à inscrire au patrimoine mondial, et **refuser le projet géothermique en ces lieux.**

Signature :

I. La justification du projet dans le dossier des travaux de recherche des gîtes géothermiques, est contestable.

**Avec 3,5% de la puissance électrique installée en 2006, l'enjeu économique est donc mineur au regard de l'objectif d'autonomie énergétique.
Il faut le mettre en regard de celui du label patrimoine mondial dont ce projet risque de nous priver.**

Les investigations dans le massif du Piton des Neiges n'ont pas été exhaustives.

Parce que le site de la Plaine des Sables est d'une grande valeur environnementale, patrimoniale et paysagère, il n'est pas concevable d'autoriser des travaux d'exploration avec aussi peu d'indices probants !

Parce que l'on ne peut jouer à pile ou face avec l'argent public (près de 11 millions d'euros), pour un projet à risque, avec des dépassements qui ne sont ici même pas prévus, il n'est pas concevable d'autoriser des travaux d'exploration avec aussi peu d'indices probants !

**A aucun endroit du dossier n'apparaît le moindre élément justifiant l'équilibre économique du projet.
Il n'est donc pas acceptable d'autoriser ces travaux.**

II . Des études d'impact et des mesures compensatoires contestables :

Risque de pollution des eaux

Risques pour la faune (oiseaux endémiques, en particulier la nuit)

Risque pour la flore endémique, introduction d'espèces exotiques

Restauration impossible, selon l'avis argumenté du conseil scientifique du Parc national Réunion (26/09/2007)

Parce que ce milieu naturel UNIQUE, est très fragile et exceptionnel, sans savoir-faire avéré pour sa restauration, et que les études d'impact sont contestables, il n'est pas acceptable d'y autoriser ces travaux de forages.

Extrait du document UICN (Union Internationale pour la Conservation de la nature) Juillet 2008 Réunion

« Le développement des énergies propres doit se faire en harmonie avec la biodiversité et ne doit pas devenir une pression supplémentaire pour les espaces naturels. »

III. Le dossier de classement au patrimoine Mondial de l'humanité compromis.

L'impact des forages n'est pas limité car il a déjà causé le déclassement de 1100 hectares (!) incluant l'aire de la Plaine des Sables. Ce découpage est intervenu en réponse (!) aux demandes de garanties sur l'impact environnemental, faites par l'UNESCO.

Ce projet de forages provoque donc l'exclusion stratégique de toute une zone EMBLEMATIQUE, PATRIMONIALE, et indispensable à l'intégrité du Bien proposé pour la candidature de La Réunion au Patrimoine mondial.

L'adhésion de la population étant essentielle pour le classement d'un Bien au patrimoine mondial de l'UNESCO, on ne peut occulter la pétition en cours, avec près de **12 000** signataires.

Je m'associe à cette mobilisation populaire qui est un événement majeur, HISTORIQUE à la Réunion,

- pour la réintégration de la Plaine des Sables dans la zone à inscrire au patrimoine mondial

- contre les forages géothermiques dans cette zone

Aller à l'encontre de cette mobilisation populaire historique pour la préservation du 1^{er} site touristique de la Réunion, merveille de la Réunion, est contraire à l'attitude nécessaire pour l'obtention du classement Patrimoine mondial.

Les retombées touristiques d'un classement UNESCO (+20 à +30% sur la fréquentation touristique au bénéfice de toute l'économie) pèsent bien plus lourds que les enjeux mineurs et incertains du projet des forages.